Hypertherm annonce ses objectifs pour 2030 en matière de durabilité environnementale

HANOVER, N.H. — 18 janvier 2022 — Hypertherm, fabricant de systèmes et développeur de logiciels de coupe industrielle établi aux États-Unis, a annoncé aujourd'hui ses objectifs pour 2030 en matière de durabilité environnementale. Il s'agit de quatre objectifs que l'entreprise s'efforcera d'atteindre au cours de la présente décennie. Ces objectifs visent à réduire l'utilisation de ressources par Hypertherm ainsi que l'empreinte carbone de ses activités mondiales et à s'attaquer à l'impact des produits Hypertherm actuellement utilisés.

Premier objectif : **Atteindre la carboneutralité.** Le premier objectif concerne les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes d'Hypertherm (domaines 1 et 2). Les recherches de la *Science Based Targets Initiative*, un organisme chargé d'établir des cibles d'émissions reposant sur des données climatologiques, indiquent qu'Hypertherm devrait réduire de 48 % ses émissions de carbone afin de combattre le réchauffement planétaire. Hypertherm s'engage à atteindre un objectif plus ambitieux représenté par la carboneutralité.

Deuxième objectif : Réduire de 50 % l'impact attribuable à l'utilisation des produits Hypertherm. Hypertherm augmentera l'efficacité énergétique de ses produits dans le but de réduire de 50 % sa consommation d'énergie et la quantité de déchets de coupe produits.

Troisième objectif : Réduire de 50 % la quantité de déchets provenant de tous les flux de déchets. Hypertherm s'efforcera de réduire de 50 % la quantité de déchets provenant de tous les flux de déchets, notamment du recyclage et des eaux usées. De plus, l'entreprise étendra son objectif d'élimination totale des déchets destinés à l'enfouissement, d'abord établi pour ses activités au New Hampshire, à toutes les installations d'Hypertherm dans le monde.

Quatrième objectif : Atteindre la note B en matière d'économie circulaire. Hypertherm a pour objectif ultime d'atteindre la note B en matière d'économie circulaire. Il s'agit d'un système qui repose sur la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des produits plutôt que sur la consommation accrue de ressources limitées. La mise en œuvre d'une économie circulaire est considérée comme nécessaire pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution et la production de déchets. Une analyse effectuée par la Fondation Ellen MacArthur, un organisme britannique spécialisé dans l'économie circulaire, accorde actuellement à Hypertherm la note C.

« Ces quatre objectifs constituent l'aboutissement de plus d'un an d'efforts visant à accroître de manière significative la conformité à l'Accord de Paris signé en 2015, qui vise à limiter à 1,5 degré Celsius la hausse de la température moyenne à la surface du globe », a expliqué Robin Tindall, cheffe de l'équipe de gestion environnementale chez Hypertherm. « Nous sommes fiers que nos propriétaires associés, nos fournisseurs, nos clients ainsi que des organismes internationaux respectés aient pris part à cet effort. Nous sommes maintenant prêts à nous attaquer au travail vraiment difficile qui, nous le savons, sera nécessaire pour atteindre ces objectifs. »

Les quatre objectifs annoncés au public aujourd'hui remplacent les objectifs pour 2020 d'Hypertherm en matière de durabilité environnementale, élaborés en 2010. Hypertherm s'était fixé un total de huit objectifs pour 2020. Par conséquent, ses produits sont désormais 100 % recyclables et, en moyenne, 34 % plus efficaces. De plus, son réseau logistique mondial est 71 % plus efficace, son taux d'enfouissement au New Hampshire est quasi nul et l'empreinte carbone de ses activités est 85 % plus faible qu'auparavant. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'engagement environnemental d'Hypertherm ainsi que les trois éléments fondamentaux de sa mission, veuillez consulter le site à l'adresse www.hypertherm.com/CSR.

Hypertherm conçoit et fabrique des produits de coupe industrielle utilisés par des entreprises du monde entier pour la construction de navires, d'avions et de wagons, la construction d'immeubles en acier, la fabrication d'équipements lourds, etc. Parmi ses produits se trouvent des systèmes de coupe, des commandes numériques par ordinateur (CNC) ainsi que des logiciels réputés pour leur performance et leur fiabilité. Ces avantages se traduisent par une productivité et une rentabilité accrues pour des centaines de milliers d'entreprises. Fondée en 1968 et établie au New Hampshire, Hypertherm est une entreprise détenue à 100 % par ses quelque 1 800 associés, qui compte de nombreux partenaires et mène ses activités partout à travers le monde. Consultez www.hypertherm.com pour en savoir plus.

FIN

Personne-ressource : Michelle Avila au 603 643-3441 ou à l'adresse pr@hypertherm.com.